

CONSEIL MUNICIPAL DU 10/10/2016

Excusés : Christine SGARD (procuration à Philippe NOEL), Philippe FRANTZ (procuration à Isabelle GEHIN), Lydie GABRION (procuration à Marie-Claude BLAEVOET).

Secrétaire de séance : Isabelle GEHIN

Approbation du Conseil Municipal du 01/09/2016 : voté à l'unanimité.

Délégations de Monsieur le Maire :

- SPINELEC : chauffage par cassette Salle Stouvenel : 4 315.30 €
- Entreprise Franck DEMANGE : plantation sur parcelle D591 : 1 677.46 €
- COLAS EST : travaux voirie 2015 : 18 849.60 €
- SEGILOG : cession droit d'utilisation + maintenance + formation : 3 072 €
- SDEL VOSGES : entretien éclairage public 1^{er} semestre : 3 872.45 €

Délibération dépenses imprévues 2016 :

Rappel de la réglementation : « Le Conseil Municipal peut porter au budget tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement un crédit pour dépenses imprévues. Pour chacune des deux sections du budget, ce crédit ne peut être supérieur à 7.5 % des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section. Le crédit pour dépenses imprévues est employé par le maire. A la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, le Maire rend compte au conseil de l'emploi de ce crédit ».

Budget Commune Investissement :

Article 020 Dépenses imprévues : - 900 €

Article 2315 Opération aménagement secrétariat : + 900 €

Budget Eau Fonctionnement :

Article 022 Dépenses imprévues : - 1300 €

Article 6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement : + 1300 €

Article 022 Dépenses imprévues : - 600 €

Article 673 Titres annulés sur exercices antérieurs : + 600 €

Budget Eau Investissement :

Article 020 Dépenses imprévues : - 1000 €

Article 21561 Service de distribution d'eau : + 1000 €

Voté à l'unanimité.

DIA 3^{ème} Trimestre :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les déclarations d'intention d'aliéner du 3^{ème} trimestre 2016.

Avis motivé exonération taxes ordures ménagères :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la requête de Madame Odile ADAM, en date du 28/09/2016, propriétaire de la parcelle cadastrée section D numéro 102. Cette dernière demande le dégrèvement de la taxe d'ordures ménagères de la taxe foncière. Le SICOVAD étant seul décisionnaire, Monsieur le Maire propose qu'un avis motivé du Conseil Municipal lui soit adressé.

Refacturation taxes ordures ménagères appartements communaux :

Destinataire de la répartition des taxes des ordures ménagères des appartements communaux, la commune se doit de les refacturer aux différents locataires au prorata de leur présence.

- MORIZOT Edith : 69.25 €
- LAMBOTTE Renée : 69.25 €
- THIRIAT Marine : 69.25 €
- MORIZOT Mickaël : 23.08 €
- PAULUS Valérie : 46.17 €
- ALBUISSON Thérèse : 73 €
- FADE Agnès : 79 €
- GUERITOT Evelyne : 67.50 €
- TALIELTI Mickaël : 50.63 €

Voté à l'unanimité.

Adhésion contrat assurance statutaire :

En date du 14/10/2015, la commune a demandé au Centre de Gestion de renégocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge de la commune lors de l'absence pour congés maladie des agents.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de l'assurance GRAS SAVOYE et lui demande de bien vouloir l'autoriser à signer tout document contractuel.

Voté à l'unanimité.

Convention Nouvelles Activités Périscolaires avec l'Union Vosgienne des Batteries Fanfares :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention pour la mise en place d'un atelier batteries fanfares et le développement de la pratique des instruments naturels et lui demande l'autorisation de bien vouloir la signer.

Gilles PIERRE ne prend pas part au vote.

Voté à l'unanimité.

Régime indemnitaire des régisseurs de recettes :

Dans le cadre de la réécriture des actes constitutifs des différentes régies ainsi que des arrêtés de nomination des régisseurs, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter d'allouer l'indemnité de responsabilité aux régisseurs titulaires, de le charger d'arrêter les

montants individuels à verser aux régisseurs et de l'autoriser à signer tous documents concernant cette affaire.

Voté à l'unanimité.

Approbation projet rénovation cure et demande de subvention DETR :

Afin de représenter le projet de la rénovation de la cure et sa demande de subvention auprès de la Préfecture, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le projet et de l'autoriser à demander la subvention.

Voté à l'unanimité.

Aide sociale :

La commission actions sociales propose au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la demande de prise en charge d'un montant de 300 € relatif à des factures impayées d'eau d'un administré des années 2010-2011 et 2012.

Voté à l'unanimité.

Convention déneigement et salage des voies communales :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de déneigement et de salage des voies communales avec l'entreprise Frédéric PAULUS et le GAEC de Raon Basse pour l'hiver 2016-2017 avec un tarif horaire de 61.54 € HT.

Voté à l'unanimité.

Convention service civique avec la ligue de l'enseignement :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention avec la fédération départementale de la ligue de l'enseignement concernant l'engagement d'un service civique à compter du 01/11/2016.

Voté à l'unanimité.

Augmentation des tarifs de location des salles Polyvalente, Stouvenel et Bexy à compter du 01/01/2017 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer l'augmentation de 1% arrondie à l'Euro supérieur à compter du 01/01/2017.

Voté à l'unanimité.

Règlement Intérieur des employés communaux :

Le Centre de Gestion propose au Conseil Municipal un modèle de règlement intérieur à destination de la collectivité. Ce règlement intérieur, bien que non obligatoire dans les

collectivités locales, permet entre autres de définir les règles élémentaires d'organisation et de relation avec les agents, usagers et élus, de fixer l'échelle des sanctions disciplinaires et les droits et obligations des fonctionnaires.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'approuver.

Voté à l'unanimité.

Subvention exceptionnelle voyage solidaire :

Madame Julie PIERRE, membre de l'Association CHYR, présente au Conseil Municipal le projet de cinq étudiants infirmiers qui souhaitent se rendre en Inde, dans le cadre de leurs études, dans un but solidaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de leur allouer une subvention de 300 €.

Voté à l'unanimité.

Désignation des délégués devant siéger à la Communauté d'Agglomération d'Epinal :

A compter du 01 Janvier 2017, seul un délégué pourra siéger à la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

Monsieur Philippe NOEL et Madame Laure KELLER se présentent respectivement en tant que délégué titulaire et délégué suppléant.

Voté à l'unanimité.

Cession d'un terrain communal cadastré section AE numéro 153 d'une surface de 6 m2 Le Fond de Ravenne :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter de céder à Monsieur Hervé MANGIN la parcelle cadastrée AE 153 pour un montant de 150 € et de l'autoriser à signer l'acte authentique ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier. Les frais de géomètre et de notaire restent à la charge de l'acquéreur.

Voté à l'unanimité.

Informations diverses :

- La traditionnelle cérémonie de la Sainte Barbe aura lieu cette année à le Val d'Ajol le 26 Novembre 2016.
- La sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP impose à la commune d'installer une alarme dans la salle polyvalente. Un ordre de service a été envoyé à la société SPINELEC.
- Laure KELLER rappelle au Conseil Municipal les différentes manifestations organisées à la bibliothèque dans le cadre de la semaine avec l'Irlande.
- Différents devis ont été demandés aux sociétés de transports pour les déplacements du CLSH. Trois sociétés ont été retenues pour trois lieux différents. Cette liste des

transporteurs choisis sera également à utiliser par les enseignants pour leurs déplacements scolaires 2016/2017.

- Marie-Claude BLAEVOET remercie encore chaleureusement toutes les personnes impliquées dans l'organisation du repas de la semaine bleue.